



L'IREQ VOIS

VOLUME 9 N° 2 JUIN 2002

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ

Nous rapportons, ici, l'essentiel des propos tenus par la ministre déléguée à l'Énergie, Madame Rita Dionne-Marsolais, lors de l'entrevue qu'elle nous accordait, le 17 mai dernier.

REndeZ ➤ VOUS

Visite du LTE cet été



Madame Rita Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Énergie

La ministre déléguée à l'Énergie, Madame Rita Dionne-Marsolais est détentrice d'une maîtrise en économétrie de l'Université de Montréal. Éluée députée de Rosemont en septembre 1994, elle est nommée, tour à tour, ministre déléguée au Tourisme, ministre de la Culture et des Communications, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, puis ministre délégué au Revenu. Réélue en novembre 1998, elle devient ministre du Revenu. En août 1999, elle devient présidente de la commission des finances publiques. Le 30 janvier 2002, Madame Dionne-Marsolais est nommée ministre déléguée à l'Énergie.

L'IREQ VOIS Vous avez été nommée, en janvier 2002, ministre déléguée à l'Énergie. Pour le bénéfice de nos lecteurs, pouvez-vous nous décrire le rôle, les responsabilités et pouvoirs d'un ministre délégué? Comment opère un ministre délégué par rapport au ministre?

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS À titre de ministre déléguée à l'Énergie, conformément aux pouvoirs autorisés par le décret 52-2002 du Gouvernement du Québec, Madame Dionne-Marsolais se voit confier tout le champ d'action des politiques et programmes concernant l'Énergie, prévus au Plan stratégique du ministère des Ressources naturelles. Cela inclut notamment l'approbation et le suivi du Plan stratégique d'Hydro-Québec. À ce propos, soulignons qu'au cours de sa carrière, elle a occupé le poste d'adjointe au président d'Hydro-Québec.

L'IREQ VOIS Le Gouvernement du Québec a récemment annoncé des ententes avec les Cris et les Inuits et ces ententes permettront le développement de grands complexes de production d'électricité. Qui sera le propriétaire et l'exploitant de ces centrales?

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS Les ententes avec les Cris et les Inuits prévoient leur participation aux retombées économiques et sociales des projets sur leurs territoires. Quant au mandat d'Hydro-Québec sur ces territoires, le

Gouvernement n'a pas changé d'idée, il est le même vis-à-vis du développement pour fins d'approvisionnement énergétique. En fait, nos intentions sont même de l'élargir, par rapport à l'exploration gazière. Ce qui n'est pas en soi inusité, l'industrie évoluant dans ce sens-là. Les activités des transporteurs de gaz et d'électricité sont de plus en plus harmonisées. En associant les deux, on s'inscrit dans la tendance nord-américaine.

L'IREQ VOIS Cette nouvelle électricité produite s'adressera-t-elle avant tout aux besoins énergétiques du Québec?

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS Bien sûr. La demande d'énergie au Québec croit et continue à croître. Avec les avancées technologiques, notre structure industrielle se modifie et occasionnera des demandes d'électricité encore plus fortes dans l'avenir. Comme on a une production essentiellement d'origine hydraulique, on possède certains avantages que nous continuerons, comme par le passé, de mettre en valeur, en exportant ce que nous pouvons exporter sans mettre en péril la disponibilité et la fiabilité de l'énergie du Québec. Comme ça c'est toujours fait. On a toujours optimisé l'exploitation de nos réservoirs. Le Québec détient un grand atout dans l'échiquier énergétique nord-américain, nous avons une production qui est renouvelable. De plus, c'est une

production d'électricité qui est propre. Sur le plan environnemental, plus elle permettra d'éliminer la production des centrales thermiques au charbon américaines et ontariennes, lesquelles sont responsables de la moitié de la pollution de nos réservoirs du Nord, plus on y gagnera tous. Cela dit, étant donné l'importance du capital investi dans ces grands projets, on développe pas ça pour nos voisins, mais pour soi d'abord.

L'IREQ VOIS Il est prévu d'aller en appel d'offres pour les besoins énergétiques post-patrimoniaux (au-delà du 165 TWh), comment cette énorme capacité de production associée aux grands projets s'inscrit-elle dans le processus d'appel d'offres mis en place par HO Distribution?

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS Les grands projets du Nord vont requérir de 10 à 15 ans pour être réalisés. Les études d'avant-projet préliminaires ne sont pas encore effectuées, non plus que les études environnementales. Il y a donc toute une planification à développer à compter du moment où on a une entente avec les communautés autochtones avant d'arriver à une décision et un avant-projet préliminaire concernant cette quantité de puissance, d'énergie et le réseau de transport de support. On est encore bien loin également des coûts projetés. Prenez, par exemple, les premières études de

la phase I de la Baie James, on avait avancé des coûts qui, dès l'année suivante, se sont avérés inexacts, car les calculs étaient basés sur certaines hypothèses, notamment le taux d'inflation, lequel s'est mis à grimper. Trois ou quatre années plus tard, Hydro-Québec, et j'y étais, présentait en commission parlementaire un projet différent et beaucoup plus coûteux. Pour répondre à votre question, pour les cinq prochaines années, ça ne change rien, car la dynamique des appels d'offres en cours l'est jusque'en 2008.

L'IREQUIOS On a récemment annoncé la construction de la centrale thermique de Suroit, élément nouveau dans le paysage énergétique québécois, à quel marché est destinée l'électricité de cette centrale?

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS La réponse se trouve dans le plan de développement d'Hydro-Québec. Hydro-Québec a soumis au Gouvernement, pour répondre à une prévision de demande qu'elle estime pour cette période-là, un plan d'équipements dans lequel figure la centrale de Suroit. Le Gouvernement l'a accepté, alors ça va se réaliser. Mais, on est loin du virage thermique. Les récentes annonces témoignent d'ailleurs de notre intention de poursuivre avec l'hydroélectricité. Dans le contexte actuel et tenant compte de l'évolution de la demande, il n'est pas surprenant de voir arriver un projet comme le Suroit, ce sont les seuls projets réalisables dans un délai aussi court. C'est la première fois que nous avons au Québec sept ou huit années de croissance, suivies, il est vrai, d'une courte récession à l'automne dernier, mais on est toujours en croissance. Ce qui veut dire que le secteur industriel va avoir une consommation supérieure à celle prévue par Hydro-Québec. Alors, les besoins sont réels. La cen-

trale du Suroit étant une centrale au gaz, on peut décider de s'en servir quand on en a besoin. Elle a été prévue dans un parc d'équipements et elle pourra répondre à une période donnée lorsque le parc d'équipements semblera insuffisant. Dépendant de l'évolution de la demande, elle est importante cette centrale-là, mais est-ce que son facteur d'utilisation sera maximal, ce n'est pas sûr encore. Ce que j'ai compris du plan de développement d'Hydro-Québec, c'est que la centrale du Suroit est un facteur d'assurance pour optimiser sa gestion hydraulique dans un contexte d'évolution de la demande. Je pense que c'est de la prudence. C'est la responsabilité d'Hydro-Québec de s'assurer que nous avons la disponibilité et la puissance énergétiques nécessaires. L'autorisation du Gouvernement d'accepter le plan de développement, incluant le projet du Suroit, repose sur la démonstration qu'Hydro-Québec nous a faite de sa capacité à rencontrer cette mission.

L'IREQUIOS En regard de l'efficacité énergétique, vous avez fait des déclarations remarquables. Vous avez notamment invité Hydro-Québec à faire plus d'efforts. Comment se fera, selon vous, le difficile arbitrage entre une plus grande efficacité énergétique, certains prétendent qu'il s'agit-là d'un mode de production « négatif », et les grands projets annoncés?

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS Hydro-Québec travaille actuellement à une augmentation de ses efforts en matière d'efficacité énergétique sur un comité avec la Régie de l'énergie. Par ailleurs, si vous regardez Gaz Métropolitain, qui a sensiblement le même mandat qu'Hydro-Québec, elle trouve de l'intérêt à aider ses clients à consommer de manière plus efficace son énergie, alors jamais je ne

croirai qu'Hydro ne peut pas y trouver, elle aussi, de l'intérêt. Cela dit, Hydro-Québec a fait beaucoup, depuis 25 ans, pour sensibiliser la population donc le consommateur ultime, le client résidentiel, dans ses choix d'équipements et de consommation, mais un effort reste à faire pour les clientèles commerciale et industrielle. C'est là, qu'Hydro-Québec doit concentrer ses efforts. Il y a place pour de l'innovation, pour une technologie plus avancée. Il y a également place pour une approche plus systématique, voire plus rigoureuse. Ce sont d'ailleurs les indications qu'Hydro-Québec a reçues via mes déclarations concernant l'intention du Gouvernement de l'orienter vers un travail plus approfondi en ce sens. Le Gouvernement du Québec a créé, en 1997, l'Agence d'efficacité énergétique. Hydro-Québec, de concert avec l'agence, amorce actuellement des travaux intéressants avec les municipalités, mais je crois qu'il faut aller plus loin et regarder le volet commercial et industriel.

L'IREQUIOS Vous avez également mentionné qu'en matière d'économie d'énergie, Hydro-Québec pourrait faire appel à des firmes externes pour lui proposer différents scénarios.

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS Mais certainement... Moi, je n'ai jamais pensé que c'était sain d'avoir des activités en vase clos. Si, à l'intérieur, l'entreprise manque d'imagination en matière d'efficacité énergétique, elle peut aller en chercher à l'extérieur. Des entreprises ont d'ailleurs reçues des prix parce qu'elles avaient réduit leur consommation d'énergie de 20 à 25% sur des périodes de 2 ou 3 ans. Elles ont fait ça toutes seules, avec leurs propres ingénieurs. Elles l'ont fait parce que leurs sociétés-mères ont décidé de confier dorénavant les mandats aux entreprises les plus performantes. Parmi les critères de

performance figure l'efficacité énergétique. On doit encourager des approches comme celles-là. On n'a pas créé l'Agence d'efficacité énergétique pour le plaisir de créer une agence. Il faut que nous soyons plus efficaces.

L'IREQUIOS Vous savez que le LTE, Laboratoire des technologies de l'énergie, branche de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, effectue, dans le cadre de son mandat, des travaux de recherche et développement touchant l'utilisation et la gestion de l'énergie.

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS J'ai l'intention d'y aller, on m'a invité. J'irai le visiter cet été.

L'IREQUIOS Vous avez laissé entendre qu'en matière d'énergies nouvelles, l'imagination laissait à désirer. Pouvez-vous nous préciser ce que vous souhaitez à cet égard?

LA MINISTRE DIONNE-MARSOLAIS Dans la politique énergétique de 1996, le Gouvernement avait indiqué son intention d'explorer les nouvelles formes d'énergie. Le ministère des Ressources naturelles a reçu pour mandat d'examiner les études de vent afin de déterminer le potentiel éolien du Québec. Ce qui fut fait en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski. Cela a conduit à la création d'un premier parc éolien, Le Nordais, à Matane. La semaine dernière, j'ai annoncé un investissement d'un peu plus de 7 M \$ à Rivière-au-Renard pour des essais avec Jeumont et le Groupe éolien du Québec, basé à Gaspé. Avant cette annonce, un groupe de travail, dirigé par le ministère, avait été mis sur pied afin de développer une vision de mise en valeur de l'éolien. C'est à la suite de leurs travaux, qu'on a estimé qu'il serait possible d'intégrer 100 MW d'électricité d'origine éolienne par année pendant 10 ans au

Le grief UN MAL PARFOIS NÉCESSAIRE

Québec, à des prix concurrentiels. C'est l'orientation qu'on a retenue. Comme on possède, au Québec, une énergie qui en soi est renouvelable, l'éolien ajoute peu à cet aspect renouvelable. On n'est pas comme l'Allemagne ou le Danemark, par exemple, où cette forme d'énergie constitue une alternative aux centrales thermiques, au prix du mazout ou de l'énergie nucléaire. Ce qu'on constate, par contre, c'est que dans certaines régions du Québec, cette forme d'énergie pourrait représenter un appoint extrêmement important. La difficulté que nous avons, c'est de trouver où installer cette forme d'énergie sans risque pour le réseau d'approvisionnement. L'enjeu, c'est de garder une régularité de production éolienne. 100 MW d'énergie éolienne pour Hydro-Québec, c'est rien pour déboussoler sa planification. Sur 10 ans, c'est 1000 MW sur une puissance installée de 40 000 MW, ça ne sera pas dramatique. Notre objectif, comme Gouvernement, c'est que cet engagement se traduise par une implantation industrielle dans la région de la Gaspésie. C'est lié. Si nous ne l'avions pas, nous ne serions pas intéressés à faire de l'éolien. Cela ne signifie pas que l'éolien va se développer exclusivement en Gaspésie. Cependant, c'est là que nos bancs d'essais sont installés. C'est là aussi que nos études indiquent le plus grand potentiel éolien. C'est également là, que la capacité d'absorption du réseau est la plus fiable. Il y a aussi des marchés connexes, le Nouveau-Brunswick n'est pas loin. Mon objectif à moi, c'est de développer un élément technologique additionnel qui permettrait à l'éolienne québécoise de prendre un envol au niveau international.

BERNARD SAULNIER
JOHANNE LAPERRIÈRE

La majorité d'entre vous n'a jamais eu à recourir au grief pour régler un problème au travail, et c'est tant mieux nous direz-vous! Mais, il n'est pas exclu que vous soyez, un jour, en désaccord avec une décision de votre patron et que cela puisse s'avérer nécessaire. Ce n'est pas d'être trouble-fête ou casse-pieds que de vouloir faire respecter ses droits. Si vous faites l'objet d'une décision administrative qui vous porte préjudice ou vous apparaît pour le moins douteuse, vous êtes en droit de vous interroger sur la pertinence, voire la légitimité, d'une telle décision.

Avant de déposer un grief, bien souvent une rencontre avec son gestionnaire pour discuter du problème peut s'avérer efficace et conduire au règlement du litige. Nous vous rappelons, toutefois, que dans le cas de réprimandes ou de mesures disciplinaires, il est fortement recommandé de s'y présenter accompagné d'un représentant syndical, lequel pourra agir comme témoin ou modérateur.

Si une telle rencontre s'avère infructueuse et que vous vous croyez lésés dans vos droits, nous vous conseillons d'informer, le plus rapidement possible, votre Syndicat de la situation. On pourra alors vous référer aux articles de la convention collective sur lesquels s'appuie la

décision de votre patron ou vous confirmer que notre interprétation de la convention collective ne correspond pas à celle de l'employeur. Dans ce dernier cas, vous serez appelés à consigner tous les faits par écrit et à rassembler les documents pertinents. Vous noterez également, s'il y a lieu, les témoins de l'événement. Puisque tout droit est accompagné d'obligations, il faut retenir que le moment où vous constatez la contravention - le moment où votre patron vous a fait part de sa décision - correspond à « l'événement déclencheur » et qu'un grief doit être soumis à l'employeur dans les quarante-deux jours (42) de cet événement (article 12 de la convention collective). Au-delà de ce délai, votre grief risque d'être tout simplement refusé parce que hors délai. Sachez cependant qu'il existe une exception, lorsque l'objet du désaccord porte sur des éléments monétaires (versements ou retenues sur la paie), le délai de 42 jours pour loger le grief ne s'applique pas.

Si le Syndicat juge, après avoir examiné les faits entourant le litige, que votre plainte est fondée et estime qu'il y a de fortes chances de convaincre un arbitre du bien-fondé de votre contestation, le Syndicat procédera alors à la rédaction du libellé du grief et de la réclamation. Il vous renseignera également sur les étapes subséquentes et les délais qui y sont associés.

JOHANNE LAPERRIÈRE
Conseillère syndicale

Réal Reid

président-fondateur du SPSI,

proche d'une retraite bien méritée



Il y a des rumeurs persistantes dont on souhaiterait qu'elles ne soient jamais confirmées... tel le départ à la retraite de Réal Reid. Que cette retraite soit hautement méritée, personne n'en disconvient. Chacun saura prendre la mesure de ce qu'il doit à Réal qui a marqué bon nombre d'entre nous par ses analyses toujours instructives, et a gardé le cap comme nul autre dans notre petit monde de la recherche.

Son esprit délié l'a mené du génie de la combustion à l'énergie éolienne avec, toujours, le même souci d'en faire partager les mérites. Après avoir fait ses armes au ministère fédéral de l'environnement sur les dossiers visant la réduction des émis-

sions du secteur automobile, il devenait employé de l'IREQ aux Îles-de-la-Madeleine en 1979. Le premier, il a entrevu dans le minuscule marché danois de l'éolien de 1983 ce que deviendrait l'industrie mondiale qu'on connaît aujourd'hui et pourquoi cela était pertinent chez nous. Ce qu'il a travaillé à démontrer sans détour, les discours ministériels nous le redisent maintenant à chaque semaine.

Pionnier et innovateur comme tous les visionnaires, son génie rassembleur aura été capital dans l'émergence du SPSI, cette institution que se sont donnés les scientifiques de l'IREQ, avec comme objectifs premiers la valorisation et la défense de la recherche à Hydro-Québec; Réal en fut le président-fondateur en 1989. Le SPSI aura bénéficié depuis ce moment de son engagement indéfectible envers ces objectifs. En plus de siéger au Bureau de Direction du SPSI, il a été plus souvent qu'à son tour membre de divers comités de travail et de négociation. De sa manière franche et patiente, claire et forte, toujours appuyée par un solide bagage de connaissances scientifiques, de faits documentés, d'anecdotes fouillées, son jugement solide facilitait les passages difficiles dans les dossiers qu'il menait. Avec son sens inné de la conciliation et sans jamais abdiquer devant l'ampleur ou l'adversité de la tâche, sa ténacité aura permis à la communauté scientifique d'éviter bien des écueils.

Un de ces jours, tu nous raconteras avec ton humour irrésistible quelques-uns des petits et grands moments de la vie du redoutable

chercheur que tu as été à nos côtés et/ou en notre nom. Les emplois occupés par les membres de la communauté scientifique de l'IREQ aujourd'hui ont tous quelque dette envers la formidable énergie que tu as consacrée à défendre les intérêts de la R&D.

Peut-être le croiserez-vous sur les eaux du fleuve, taquinant l'esturgeon ou au milieu d'un champ d'orge, arpentant une centrale éolienne. Si le hasard vous met sur sa route, prenez le temps de partager ce qu'il vous racontera généreusement comme si le temps ne comptait pas: Réal sait l'importance des rencontres et a le respect de ceux que le destin met sur son chemin. Il est un homme de parole et celles qu'il vous adresse viennent de l'intelligence du cœur, sont de celles qui réinventent le monde. Que l'homme lucide doté de tels trésors continue de faire longtemps encore la plus difficile des tâches, et pourtant celle qu'il aura fait le mieux: forger la solidarité entre humains.

Merci pour tout ce que tu nous as apporté et appris au cours de ton inspirant passage à l'IREQ, Réal, et pour ta performance de gardien de but, au propre comme au figure, le Temple de la Renommée de la R&D te garde une place au centre, avec vue imprenable.

Et même si tu choisisais de rester, Réal, ces choses méritaient d'être dites depuis longtemps.

**LE BUREAU ET
L'ÉQUIPE DE RÉDACTION**

Oasis et séparation fonctionnelle

C'EST L'HEURE OÙ ILS SE METTENT AU LIT.

LUI (HQP): Chérie...

ELLE (HOT): Oui, mon pitou?

LUI (HQP): J'en ai appris une bonne aujourd'hui au bureau.

ELLE (HOT): Ah oui?

LUI (HQP): Mais je peux pas t'en parler, à cause de la FERC.

ELLE (HOT): Ah, ben si est aussi bonne que celle que j'ai entendue au dîner avec mes collègues.

LUI (HQP): C'était quoi?

ELLE (HOT): Ah ben, on n'est pas supposé de répéter ça aux gens de HOProduction: la confidentialité dans un objectif de transparence, tu comprends.

LUI (HQP, SUPPLIANT): Ooohh, chérie, c'est pas pareil, entre nous, confiance, confidentialité, c'est égal...

ELLE (HOT): Interdit par la FERC! Le dépliant sur le sujet était assez clair, me semble que tu l'as lu.

LUI (HQP): Chérie, allez, sur l'oreiller ça reste entre nous, voyons.

ELLE (HOT): Pas question, j'ai pas envie de voir débarquer les marines

dans ma chambre à coucher. La séparation fonctionnelle, on rigole pas avec ça, c'est comme l'éthique.

LUI (HQP): Si tu me dis le tien, je te dis le mien...

ELLE (HOT): Ho, arrêtes, tu m'énerves.

LUI (HQP): Allez ma cocotte, ça restera un secret d'alcôve.

ELLE (HOT): Ça suffit, ils l'ont expliqué dans le dépliant. Il faut rationaliser et faire la différence entre ce qui se dit et ce qui ne se dit pas. Tu prends ça pas mal trop «humain» ces situations d'affaires.

LUI (HQP): Chérie, quand même, me semble, regarde Enron, Nortel, c'était pas tout à fait au nom de la transparence tous les secrets d'alcôve supérieure qu'ils ont cachés. C'était tellement humain que ça à l'air que la FERC était même dans le coup.

ELLE (HOT): Franchement, tu dis n'importe quoi.

LUI (HQP, UN BRIN MACHO): À part ça, me semble que les secrets d'alcôve vous aimez ça, les femmes...

ELLE (HOT): Oui, pitou, mais pas ce genre de secrets...

LUI (HQP): Ah !? et quel genre de

secrets sont-ce, ma louloute?

ELLE (HOT): Ceux qu'on dit à une seule personne à la fois...

LUI (HQP): Ooouuhhhhhh!! (silence assez long) euh ???... C'est quoi la différence?

ELLE (HOT): Ben ceux-là ils ne risquent pas de se retrouver sur OASIS un jour.

LUI (HQP, SUBITEMENT CÂLIN): Ah non chérie? Et quels secrets aimerais-tu qu'on s'échange dans notre oasis à nous...

ELLE (HOT): Tranquille pitou, pas ce soir, tu m'as donné mal à la tête avec tes niaiseries. La séparation fonctionnelle, ça se vit au quotidien.

LUI (HQP, SIDÈRE): Séparation fonctionnelle? Après combien de temps ensemble? Un cours de Psychologie 101 au quotidien avec ça peut-être? Moi aussi j'en ai assez entendu, je sors promener Phurk!

ELLE (HOT): Prends-le pas comme ça pitou, voyons, ça sera sur OASIS dans moins de quinze jours...

LUI (HQP): Rassures-toi, je le saurai bien avant...
B.S.

Les lecteurs qui n'auraient pas eu la chance de lire le dépliant «La séparation fonctionnelle» dont il est question dans l'échange précédent doivent savoir qu'un test de compréhension était inclus dans ledit document.

Il se présentait sous la forme de 5 cas de conscience dont l'un était assorti du jugement suivant «vous accordez trop d'importance à l'aspect humain». Pour cette catégorie de répondants, la relecture du document n'était même pas suggérée tant il était clair que leur présence constituait à brève échéance une menace pour la sécurité du continent. Une pièce de collection sans aucun doute. Le dépliant tente de rassurer les lecteurs sur le sujet grâce à une section portant le titre: «Ce n'est pas un mur de Berlin». Il peut être utile de rappeler que le mur de Berlin n'était pas une cause, mais bien une conséquence directe des abus d'un système despotique.

Le contenu de ce dépliant débouche naturellement sur une éventuelle révision des encadrements des travaux d'innovation de l'IREQ. Comment assurer la réalisation efficiente de la mission de l'IREQ en maintenant la nécessaire souplesse dans les échanges entre les intervenants des unités d'expertise et des unités d'affaires. Pas évident...

APPELLATIONS CONTRÔLÉES

L'IREQ n'est plus

vive le LTE

Le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies (LTEE) devient l'Institut de recherche - Laboratoire des technologies de l'énergie (LTE). Sa mission : effectuer la R&D en utilisation de l'énergie en se concentrant sur les besoins de la clientèle d'Hydro-Québec. L'ensemble de l'équipe du LTE se retrouve dorénavant sous l'unité Expertise - Utilisation de l'énergie et travaille prioritairement sur des projets reliés à la plate-forme Innovation - Clientèles. On se souviendra que la mission du Laboratoire de Shawinigan, créé en 1987, provenait à l'origine de la séparation des missions affectées au service Production et Utilisation de l'énergie de l'IREQ.

Les changements organisationnels qu'a connus la R-D depuis deux ans avec l'arrivée des nouvelles unités Expertise et Innovation ont modifié de façon importante la structure de fonc-

tionnement des Laboratoires de Varennes et de Shawinigan. Depuis le 7 mai, tous deux sont identifiés comme les branches siamoises du tronc «Institut de recherche d'Hydro-Québec». Dans le lot de changements d'appellation, le célèbre acronyme IREQ s'est volatilisé en chemin. Eh oui, vérifiez par vous-même, l'acronyme IREQ brille maintenant par son absence sur le site de l'«Institut de recherche», en même temps qu'il a été soigneusement éradiqué des communications d'entreprise.

Au LTEE, une démarche de consultation auprès de tout le personnel a été entreprise pour identifier son nouveau nom (le LTE étant privilégié par 70% des répondants). Pour le personnel de l'IREQ, quelqu'un a-t-il entendu parler de sondage sur cette question? Certains se rappelleront que la réponse à cette question avait été très clairement en faveur du maintien quand

elle fut posée la dernière fois.

«What's in a name?» demandait Shakespeare. Au Québec, est-on riche au point de pouvoir se payer le luxe d'enterrer une appellation contrôlée connue partout dans le monde? Vous rappelez-vous de ce pylône plié, symbole du terrible verglas de janvier 1998, face à l'Électricum, et qu'on a déboulonné vite fait au printemps dernier. Les jeunes curieux posaient-ils trop de questions? La réponse est maintenant toute simple : le verglas? Circulez, les enfants, y'a rien à voir.

La disparition du toponyme IREQ n'est peut-être rien de plus qu'un nouveau cas de révisionnisme institutionnel? Et alors que le LTE choisit démocratiquement son nom, le personnel de Varennes s'est fait chiper son certificat de naissance.

Sommes nous en passe de devenir un non-lieu? Que signifie SPSI déjà?
B.S.

Plus ça change, plus c'est pareil...

Suite à l'article «Inspection du pont intergénérationnel : bonne intégrité structurale» paru dans le numéro précédent de l'Irequois, Vol.9 No.1, nous avons reçu une lettre d'opinion de Nicole Montour que nous publions ici.

Je viens de terminer la lecture d'un article dans votre journal L'Irequois qui s'intitule «Inspection du pont intergénérationnel : bonne intégrité structurale» et je constate les mêmes préoccupations parmi les membres du SPSI que dans les autres unités syndicales. Même si ses membres sont plus scolarisés que la majorité des membres des autres unités, je constate que je retrouve les mêmes aspirations, les mêmes inquiétudes, les mêmes désirs d'accomplissement, les mêmes désillusions, bref tout ce qui constitue les hauts et les bas de la vie courante pour tout individu quel qu'il soit !

Lorsque je suis arrivée à Hydro-Québec il y a 18 ans, j'avais en tête une image bien rose de l'entreprise pour laquelle j'allais travailler. Au fil des années, le rose est devenu un peu plus pâle et j'ai perdu certaines illusions pour devenir plus réaliste. Alors aux jeunes qui font le souhait de ne jamais devenir désabusés, je crois pouvoir dire qu'ils rêvent en couleur. Mais le fait de perdre certaines illusions s'applique autant à l'entreprise privée qu'à l'entreprise publique. C'est tout simplement le fruit de l'expérience de la vie qui est un processus normal...

Ceci ne veut cependant pas dire qu'il faut tout voir en noir. Je crois

que s'il y avait plus d'échanges entre les individus des différentes unités syndicales, on s'apercevrait qu'on est tous des êtres humains semblables avec les mêmes besoins de reconnaissance ou de valorisation, et que ceux qui se cantonnent dans des stéréotypes propres à leur catégorie d'emploi parce qu'ils sont plus scolarisés, parce qu'ils ont des tâches plus importantes à accomplir, parce qu'ils comprennent mieux que les autres les enjeux de l'entreprise, bref parce qu'ils se croient plus avertis (pour certains individus on pourrait lire entre parenthèses «intelligents»), ne font qu'élargir le fossé entre nous tous ! À ceux qui appartiennent à une unité syndicale des métiers, techniciens ou bureaux, ils contribuent également à élargir le fossé en refusant de croire en une collaboration possible avec les autres que l'on surnomme les «penseurs».

Je formule le souhait qu'un jour l'on puisse se considérer tous associés dans la même galère avec des contributions égales dans la bonne marche de l'entreprise afin que l'on puisse connaître la motivation qui nous rendrait heureux dans la réalisation de notre travail.

NICOLE MONTOUR
secrétaire Expertise
Utilisation de l'énergie LTEE

Chercheurs ou artistes ?

Parcourant les rayons de la bibliothèque à la recherche d'un bouquin, mon regard se pose sur le titre «Chercheurs ou artistes? Entre art et science, ils rêvent le monde». «(...) il n'y a, a priori, aucun point commun entre la recherche scientifique et la création artistique. Rien de commun entre les rigueurs très techniques d'une recherche menée sous le regard attentif des pairs, au sein d'un monde fortement outillé et institutionnalisé, et une création artistique plus autonome, plus libre – en apparence – d'obéir ou non aux circuits de validation existants. (...) Rien de commun entre la prudence méthodologique de la première et la vivacité affichée de la seconde ; entre les productions éphémères de la science destinées à être supplantées par de nouvelles connaissances sans mémoire, et celles de l'art, vouées à permanence.» Art et science participent pourtant du même univers. Écrit à la manière d'un film par la directrice de l'ouvrage, Monique Sicard, ce livre n'est pas dénué d'intérêt. «Les artistes aiment à dire qu'ils cherchent, les scientifiques se plaisent à penser qu'ils créent. (...) Qui sont ces chercheurs-créateurs?» À travers les dix-huit témoignages qui s'y succèdent, plusieurs provenant de scientifiques, elle tente de nous le faire découvrir. **À lire.**

J.L.



Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 3014, Boucherville, (Qc) J4B 6T3

téléphone: (450) 449-9630
télécopieur: (450) 449-9631
courriel: secretariat@spsi.qc.ca
http://www.spsi.qc.ca

Comité de rédaction
Georges Gaba, *chercheur*
Bernard Saulnier, *chercheur*
Johanne Laperrière, *conseillère syndicale*

Conception graphique
Guylaine Hardy

Impression
Imprimerie Daniel Boulet inc.
Les articles publiés dans L'Irequois reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSI et ses officiers.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2002

Pour un plus grand rayonnement

— Nous vous rappelons que la version intégrale de ce bulletin, format «pdf», se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique «Journal L'IREQUOIS» figurant en marge.

